



# RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES

## SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIÈRE DRÔME (Département de la Drôme)

Exercices 2016 et suivants

Synthèse  
Janvier 2023

## **AVERTISSEMENT**

Cette synthèse est destinée à faciliter la lecture et l'utilisation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, délibérées le 8 novembre 2022.

Seul le rapport engage la chambre.

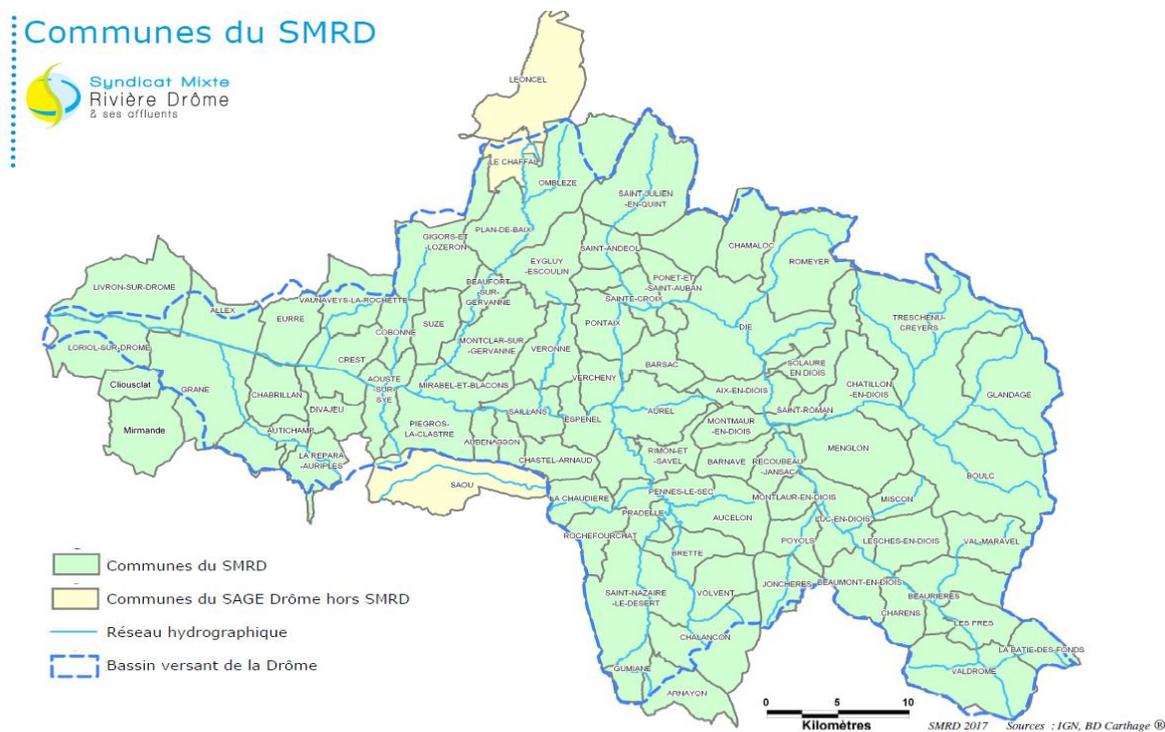
La réponse au rapport est publiée à la suite du rapport, dans l'espace réservé.

## SYNTHESE

La chambre a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte de la rivière Drôme et de ses affluents (SMRD) pour la période 2016-2021 dans le cadre d'une enquête inter-juridictions sur la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique. Le contrôle s'insère dans une logique territoriale avec des contrôles des deux autres porteurs de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du département de la Drôme et des administrations de l'État intervenants sur ce territoire.

### Une organisation cohérente

Le syndicat intervient sur le sous-bassin versant de la rivière Drôme, au centre du département éponyme. Il regroupe quatre membres : les trois établissements publics intercommunaux présents sur le sous-bassin et le département de la Drôme.



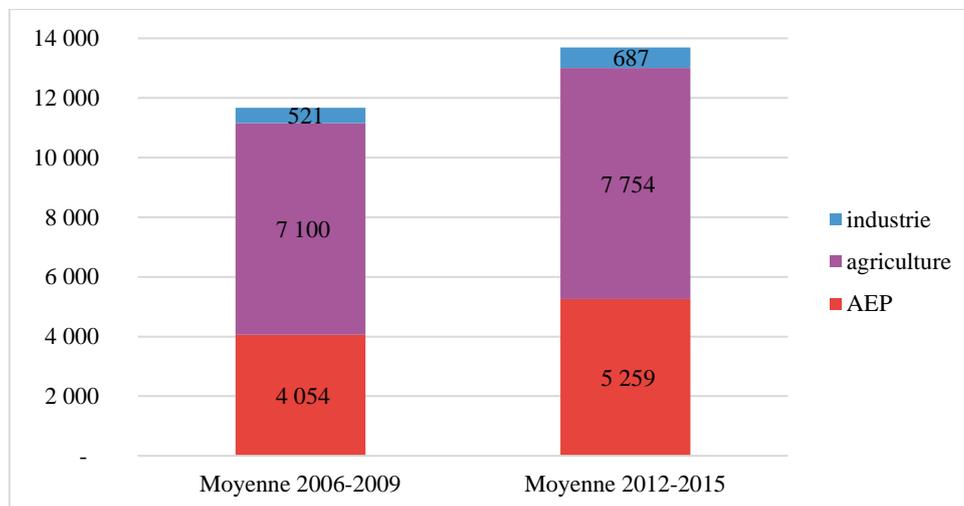
Le SMRD est un acteur historique de la gestion de la ressource en eau autour de la rivière Drôme. Ses compétences se sont développées, d'abord pour gérer les rivières, puis en porteur de la commission locale de l'eau (CLE) depuis 2007, et enfin pour assurer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dite GEMAPI, de ses membres à partir de 2018. Alors que l'organisation prévue par les textes est relativement complexe et peut être source d'inefficacité, le SMRD s'est construit sur un périmètre homogène et cohérent avec le bassin versant de la Drôme.

### Une ressource en eau de plus en plus rare

Les différentes études menées concluent à un déséquilibre de la ressource dans le sous-bassin versant, et la nécessité de baisser les prélèvements. Pour autant malgré la mise en œuvre du SAGE de 2<sup>ème</sup> génération, les prélèvements augmentent, passant de 11,7 millions de m<sup>3</sup> en

moyenne annuelle 2006-2009, à 13,7 millions de m<sup>3</sup> en moyenne annuelle 2012-2015. L'état des eaux superficielles, matérialisé par les débits mensuels, se dégrade sous le double effet de l'augmentation des prélèvements et du réchauffement climatique.

### *Évolution des valeurs annuelles moyennes de prélèvements par usage (en milliers de m<sup>3</sup>)*



Source : EVP et états des lieux

### **Des résultats limités malgré un schéma d'aménagement et de gestion des eaux ancien**

Le SAGE de la rivière Drôme 2013 est un SAGE de 2<sup>ème</sup> génération et apparaît plus opérationnel que les premiers SAGE. Le territoire avait élaboré son premier SAGE en 1997. Le SAGE comporte un grand nombre de dispositions et peut s'appuyer sur des outils solides, notamment un tableau de pilotage précis et un observatoire du SAGE efficace. La CLE, organe de concertation réunissant les usagers directs de l'eau, a permis de créer un lieu d'échanges propice à l'élaboration du SAGE.

Cependant, le SAGE souffre d'être peu prescriptif avec un nombre restreint de dispositions opposables, et les avis de la CLE sont consultatifs. Au surplus, le financement du fonctionnement de la CLE et du SAGE dépend en grande partie de l'agence de l'eau. Pourtant, le bilan d'exécution du SAGE de 2<sup>ème</sup> génération est satisfaisant, avec 82 % de dispositions réalisées ou en cours cinq ans après la validation. La procédure de révision du SAGE, débutée en 2018, a été allongée pour permettre une prise en compte satisfaisante de l'enjeu du changement climatique. Elle bénéficie en outre de l'apport de la participation citoyenne, innovation du SAGE Drôme, et le SAGE tend à se rapprocher d'un projet de territoire.

Des actions de réduction des prélèvements ont été mises en œuvre dans le cadre du SAGE, notamment pour améliorer les rendements des réseaux d'eau potable, objectifs atteints pour les réseaux ciblés, et favoriser des ressources de substitution pour l'usage agricole, encore en cours de déploiement. Malgré ces actions, les prélèvements augmentent globalement, dépassant les volumes prélevables prescrits par la notification préfectorale de l'EVP. Tous les usages sont concernés, eau potable et eau agricole, ainsi que l'industrie. La préservation de la ressource en eau semble donc compromise. Les opérations de gestion des milieux aquatiques améliorent également le fonctionnement de l'eau et favorisent un niveau quantitatif satisfaisant. Toutefois, ces opérations sont complexes et leur mise en œuvre reste difficile.

## RECOMMANDATIONS

**Recommandation n° 1** : Mettre en place une comptabilité analytique reprenant les trois cartes de compétences pour affiner le suivi de la programmation pluriannuelle.

**Recommandation n° 2** : Préciser la cotation des gains pour la ressource en eau présente dans le SAGE 2013.

**Recommandation n° 3** : Réaliser le bilan financier global du SAGE de deuxième génération pour permettre de chiffrer le futur SAGE.

**Recommandation n° 4** : Améliorer les prévisions budgétaires et les taux d'exécution pour garantir une information financière de qualité aux élus lors du vote des budgets.

**Recommandation n° 5** : Élaborer des procédures opérationnelles en matière de comptabilité, de gestion des ressources humaines et de commande publique pour assurer la continuité du service.



Les publications de la chambre régionale des comptes  
Auvergne-Rhône-Alpes  
sont disponibles sur le site :

<https://www.ccomptes.fr/fr/crc-auvergne-rhone-alpes>

**Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes**

124-126 boulevard Vivier Merle

CS 23624

69503 LYON Cedex 03

[auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr](mailto:auvergnerhonealpes@crtc.ccomptes.fr)

 [@crc\\_ara](https://twitter.com/crc_ara)